

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 14Fonds de soutien aux
activités périscolaires*Objet :**Date de convocation :*

7 octobre 2021

Date d'affichage :

7 octobre 2021

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
13*Nombre de votants :*
19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)L'an deux mille vingt et un
Le 14 octobre 2021 à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Mme Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE.

Pouvoir :

M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gérard ROCHE
Mme Marie-Laurence PRAISSAC a donné procuration à Mme Sonia PARRIEL
M. Franck SEGONNE a donné procuration à M. Alain MALMON
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
Mme Colette VERDOUX a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Gérard ROCHE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, l'Etat a versé à la Commune 5310€ pour l'école privée Sainte-Marie.

En effet, il rappelle que la commune a opté pour le versement des sommes destinées aux écoles privées sous contrat bénéficiaires du fonds.

En conséquence, il propose de verser la somme correspondante soit 5 310 € à l'école privée Sainte Marie bénéficiaire de ce fonds.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition de son Maire,
- DECIDE de verser la somme de 5 310 € à l'école Sainte Marie au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaire 2020-2021,
- AUTORISE son Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- ADOPTÉE -

Le Maire,
Thierry DELBREIL

